



Vmc dans local commercial

Par **Kary37**, le **20/02/2021** à **10:54**

Bonjour,

Je loue, depuis deux mois, un local commercial pour y exercer mon activité d'esthétique. Je me suis aperçu qu'il y a de gros problèmes d'humidité, eau qui ruisselle sur les vitres et la vitrine, il n'y a pas de VMC dans ce local, la personne de l'agence immobilière me dit que l'installation est à mes frais. J'aimerais savoir si c'est bien le cas ou si c'est à la propriétaire de la faire installer ? Est-il légal de louer un local commercial sans VMC ? Si non, quels sont les recours ?

En vous remerciant par avance pour votre réponse.

Par **youris**, le **20/02/2021** à **11:24**

Bonjour,

depuis 1982, il existe une obligation d'avoir une ventilation permanente et générale mais, à ma connaissance cette ventilation peut-être naturelle ou mécanique.

je ne suis donc pas certain que votre bailleur doive installer une VMC à ses frais.

existe-t-il une ventilation naturelle ?

quel est l'âge de votre immeuble ?

salutations

Par **Kary37**, le **20/02/2021** à **15:57**

Merci pour votre réponse.. Le local est tout en longueur vitrine avec porte d'entrée et au fond une petite fenêtre qui s'entrebaille seulement, on ne peut pas l'ouvrir entièrement, l'immeuble semble ancien avec des appartements au dessus et locaux commerciaux à côté du mien qui n'appartiennent pas à la même propriétaire et eux ont tous la vmc.

Cordialement

Par **Manon0101**, le **05/08/2021** à **21:45**

Bonjour,

Je suis exactement dans le même cas que vous ? Avez vous trouvee une solution ?

Est ce au propriétaire d'installer un système d'aération ?

Je suis estheticienne aussi et mon local est également tout en longueur